

MAIRIE DE NOVILLARS
Place 8 mai 1945
25220 NOVILLARS

**Objet : Procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle-Sécheresse 2019
Arrêté ministériel du 15 septembre 2020 paru au journal officiel le 25 octobre 2020**

L'arrêté interministériel n° NOR INTE 2023A a reconnu la commune de Novillars en état de catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019.

Les administrés disposent d'un délai de 10 jours seulement à compter de la date de publication de l'arrêté au journal officiel soit le 25 octobre 2020 pour déclarer les dommages matériels directs subis auprès de vos assureurs, soit jusqu'au 4 novembre 2020.



MAIRIE DE NOVILLARS
Place 8 mai 1945
25220 NOVILLARS

**Objet : Procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle-Sécheresse 2019
Arrêté ministériel du 15 septembre 2020 paru au journal officiel le 25 octobre 2020**

L'arrêté interministériel n° NOR INTE 2023A a reconnu la commune de Novillars en état de catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019.

Les administrés disposent d'un délai de 10 jours seulement à compter de la date de publication de l'arrêté au journal officiel soit le 25 octobre 2020 pour déclarer les dommages matériels directs subis auprès de vos assureurs, soit jusqu'au 4 novembre 2020.

